



La Chronique de CORBY

L'année 2004 touche à sa fin. Une année bien remplie pour la municipalité qui vous communique, ci-après, les dossiers importants qui l'ont occupée tout au long de cet exercice.

Dicastère de l'administration générale et des finances par M. Bernard Flaction, Syndic

Petit bilan de l'année 2004. La péréquation (répartition financière entre les communes et le canton), la disparition du fonds Bavaud (aide financière à l'enseignement), la modification du taux d'impôt, autant d'éléments nouveaux qui ont poussé la municipalité à rester prudente tant au niveau des travaux, de l'entretien des bâtiments que des dépenses diverses. Pour une appréciation plus nette de la situation définitive 2004, il faut attendre encore que les comptes de l'année soient définitivement bouclés. A l'heure actuelle, la situation n'est pas si mauvaise que le prévoyait le budget. Autre bonne nouvelle, le fait d'avoir renégocié nos deux emprunts, arrivés à échéance en cours d'année, à des taux bloqués très bas va permettre une économie d'intérêts d'environ fr. 35'000.--. Ce montant sera utilisé pour l'amortissement de notre dette.

Durant l'année écoulée, la municipalité a siégé à 40 reprises, le lundi soir. Avec une moyenne de 2 h.1/2 par séance, cela représente tout de même une centaine d'heures de présence.

Dossiers terminés en 2004 : Lothar; le règlement communal sur l'entretien des chemins communaux; la régionalisation des agences communales d'assurances sociales (ACAS); le local du feu; la Charte régionale (évaluation des équipements sportifs régionaux).

Dossiers en cours d'élaboration (commune) : le projet de réfection de la grande salle; le terrain de football; le plan des zones; le PGEE, plan général d'évacuation des eaux; l'épuration des eaux usées des bâtiments du Moulin; l'incinération des boues d'épuration; Effor 2 bis (forêts); les écoles (établissement d'Yvonand).

Dossiers en cours (canton) : La nouvelle péréquation financière; le recouplement des districts; les fusions de communes; Police 2000; la mise en place de la nouvelle constitution.

* * *

Dicastère des eaux, de l'épuration, de la déchetterie et de l'environnement par M. Pierre Viquerat, municipal

Distribution d'eau

Dès le printemps, les bornes hydrantes seront numérotées pour la défense incendie, avec plan affiché au nouveau local du feu.

Epuration

Toujours de très bons résultats obtenus. L'échéance du séchage des boues deviendra réalité sous peu. Nous serons probablement rattachés à la station d'épuration d'Yverdon. Coût approximatif pour le séchage des boues; fr. 1'200.-- la tonne de matière sèche traitée.

PGEE

Les travaux sur le terrain avec le bureau Jaquier-Pointet pour mettre sur plans informatisés nos installations sont bien avancés.

Cette tâche nous a permis de repérer plusieurs erreurs de branchements des eaux claires et des eaux usées, dont une importante à la Condémine.

A relever aussi que notre bureau d'ingénieurs a pu profiter du travail d'étude effectué ces dernières années par différentes volées de futurs géomètres de l'EIVD sous la houlette de M. Jean-Robert Schneider, nous faisant réaliser une substantielle économie.

Déchetterie

La première benne de papier a été livrée à la fabrique de papier d'Utzenstorf, au début novembre, avec une qualité de 3^{ème} choix, payée fr. 30.-- la tonne. L'acheteur nous donne fr. 23.-- la tonne pour le transport. Résultat des courses, il devrait quand même nous rester fr. 10.-- par tonne, soit fr. 150.--. En regard des fr. 750.-- que nous a coûté l'évacuation de ce papier l'année dernière, ce n'est pas si mal. Et nous pourrions encore faire mieux avec une qualité 2 payée fr. 45.-- ou une qualité 1 payée fr. 50.-- la tonne. Pour cela, il faut uniquement du papier attaché, sans plastique, ni carton. Pour rappel, les livres et les brochures cartonnées vont au carton. Les cabas en papier se jettent aux incinérables plutôt qu'au carton en raison de la colle des poignées.

Ces chiffres, aussi bien pour le papier que pour le transport, peuvent être sujets à fluctuation.

* * *

Dicastère des forêts par M. Pierre-André Tanner, Municipal

Forêts

L'année écoulée peut se résumer de la façon suivante :

Exploitations freinées par un marché difficile : 137 m3 de résineux et feuillus exploités, plus 200 stères.

Peu de soins culturels effectués :

4,5 ha aux Novalluz et
7 ha de fauchage de plantations,
ainsi que 120 m³ et 35 stères de bois
bostrychés.

Martelage

Le 10 août 2004 nous avons marqué 190 m³ de résineux et 54 m³ de feuillus derrière le Signal, ainsi que 90 m³ de résineux et 150 m³ de feuillus aux Novalluz et à Valangin. Ceux-ci sont déjà exploités. Il reste à façonner 255 m³ de résineux et 40 m³ de feuillus sur les Foux et 450 m³ de résineux au fond du Paudex.

Triage de Molondin

Le projet de gestion en commun des forêts communales a été refusé par l'assemblée du Triage, principalement par les communes de Démoret, Molondin et Cronay.

Le dossier de mise à l'enquête pour les interdictions de circuler sur les chemins forestiers est terminé. La pose des panneaux a été effectuée cet automne.

Monsieur Alain Flückiger, Garde forestier, nous informe des possibilités d'engagement supplémentaire de l'équipe du Triage pour des travaux ponctuels tels qu'entretien des espaces verts, taille des haies, entretien des bords de chemin.

La Forestière

La Forestière, anciennement Association Forestière Vaudoise et du Bas Valais, a fêté ses 80 ans le 25 novembre dernier. Lors de la dernière assemblée, les membres ont voté une augmentation des cotisations de fr. 0.20 à fr. 0.30 le m³, calculé selon la possibilité d'exploitation.

Effor 2 bis, gestion des forêts

Normalement en cours depuis le 1^{er} janvier 2004. Des tergiversations cantonale et fédérale ont retardé l'élaboration des contrats. Ces derniers seront signés au début 2005 avec effet rétroactif pour 2004.

Covalbois

La coopérative Covalbois a été dissoute le 21 avril 2004. L'assemblée a accepté la proposition de répartir entre les membres un montant de fr. 4'080'000.-- à titre de répartition du résultat financier final. Notre commune a reçu un montant de fr. 19'620.--.

* * *

Dicastère des bâtiments, police des constructions, écoles, défense civile et assurances sociales par M. Didier Flaction, Municipal

Ecoles

Selon la loi scolaire et suite à une demande de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), les établissements d'Yvonand et d'Yverdon sont en discussion sur la réorganisation scolaire de notre arrondissement. C'est-à-dire le regroupement des cycles initial, primaire, transitoire, ainsi que les voies secondaires, dans un établissement avec direction. Yvonand ne correspondant pas à ces critères, une réflexion sur son avenir a été discutée lors d'une assemblée avec les communes concernées.

Prenant en considération que les classes d'Yverdon ont un taux d'utilisation suffisamment élevé, Yvonand souhaite saisir l'opportunité de créer un établissement à trois voies dans les structures actuelles afin d'offrir la possibilité à nos élèves de suivre la totalité de leur scolarité dans nos classes et de fournir un transport adapté aux besoins. Une étude sur la base d'une future association intercommunale regroupant le primaire et le secondaire sera entreprise.

Un autre point important pour 2005 se situe au niveau des transports. Les nouvelles normes en vigueur pour les bus scolaires exigent que les bancs soient placés dans le sens de la marche. Cette adaptation des bus engendrera une augmentation des coûts estimée sans indication précise à environ 50 % par rapport à 2004.

Madame Betschard a été élue présidente du Conseil exécutif d'Yvonand en remplacement de Mme Zeiter.

Protection civile

En fonction depuis quatre ans, l'Organisation Régionale de la Protection civile rempli pleinement sa fonction d'aide en cas de catastrophe et a eu l'occasion de montrer son efficacité lors des intempéries qui ont touché le camping du VD8 à Yvonand l'été dernier et, plus récemment, lors de l'incendie des Arcades, pour la protection des archives.

Le coût reste conforme à la convention, soit fr. 13.50 par habitant.

Bâtiments

Le projet de réfection de la grande salle se poursuit. La commission a remis à la municipalité ses observations sur les deux variantes étudiées et chiffrées. Après discussion, un choix a été fait et les plans établis afin de pouvoir organiser le financement.

* * *

Dicastère des travaux - routes, canalisations, parc, cimetière et éclairage public par M. Fabrice Tanner, municipal

Encore une année qui nous a épargné des mauvaises surprises et c'est tant mieux.

Les habitants de Cronay qui ont dû tailler quelques arbres ou arbustes situés en bordure des routes communales l'ont fait de bonne grâce et ils en sont remerciés.

Plusieurs séances ont eu lieu entre le service des routes du canton, les représentants des cars postaux et les communes de Donneloye, Gossens et Cronay afin de fixer l'emplacement de l'arrêt postal au Moulin du Pont. Il a été convenu que l'arrêt, tant en direction de Donneloye que d'Yverdon, sera réalisé sur la place d'évitement créée l'année dernière. L'endroit précis reste encore à déterminer.

Une équipe de football américain s'entraîne sur notre terrain de football et, l'automne dernier, le football-club de Donneloye a également pu en bénéficier durant les travaux de rénovation de leurs installations. L'important est qu'il soit utilisé et entretenu.

* * * * *

Mutation à la municipalité

Après 11 années passées à la municipalité, Monsieur Christian Gasser a souhaité être remplacé dans sa fonction de municipal à la tête du dicastère des routes, des chemins, du cimetière et de l'éclairage public. Durant son mandat, il s'est également beaucoup investi dans l'informatique avec la création du site Internet de la commune et la mise en place d'autres programmes pour l'administration.

Nous tenons ici déjà à le remercier chaleureusement pour son dévouement, sa disponibilité et le sens de la collégialité dont il a fait preuve, séance après séance, tout au long de son mandat.

Pour lui succéder, a été brillamment élu, le 26 septembre dernier, Monsieur Fabrice Tanner. Nous souhaitons à Monsieur Fabrice Tanner, qui reprend le dicastère de Monsieur Gasser, beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité.

Monsieur Gasser occupait également la fonction de vice-syndic. Monsieur Pierre Viquerat le remplace à ce poste.

La répartition des dicastères pour la fin de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2006, se présente comme suit.

Administration générale, finances, police

FLACTION Bernard, Syndic; tél. 024 433 15 09
Suppléant : VIQUERAT Pierre

Forêts, terrains

TANNER Pierre-André; tél. 024 433 15 23
Suppléant : FLACTION Didier

Routes, chemins, cimetière, éclairage public

TANNER Fabrice; tél. 024 433 17 60
Suppléant : FLACTION Bernard

Bâtiments, police des constructions, écoles, défense civile, assurances sociales

FLACTION Didier; tél. 024 433 18 91
Suppléant : TANNER Pierre-André

Eaux, épuration, protection de l'environnement, déchetterie

VIQUERAT Pierre; tél. 024 433 11 38
Suppléant ; TANNER Fabrice

Arrêté d'imposition pour l'année 2005

Dans sa séance du 8 novembre 2004, le Conseil général a adopté l'arrêté d'imposition pour l'année 2005.

Il est reconduit sans changement, soit au taux communal de 85 % de l'impôt cantonal de base.

Règlement sur l'entretien des chemins communaux

Dans sa séance du 8 novembre 2004, le Conseil général a adopté le règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale.

Dès son approbation par le Conseil d'Etat, ce règlement sera à disposition au greffe municipal.

Budget 2005

Dans sa séance du 13 décembre 2004, le Conseil général de Cronay a adopté le budget de l'année 2005 qui présente un excédent des charges de fr. 48'224.00 pour des totaux égaux de fr. 986'090.00.

Règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours

Dans sa séance du 13 décembre 2004, le Conseil général a adopté la modification de l'article 12 du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours. L'âge de service des sapeurs-pompiers est abaissé de 50 à 45 ans.

Passage et stationnement abusifs sur fonds privés

Transfert des amendes des Juges de paix aux Municipalités

Depuis le 1^{er} octobre 2004, ce sont les municipalités qui répriment les infractions aux défenses publiques affranchissant les fonds privés d'un passage ou d'un autre usage abusif (p.ex. stationnement), en lieu et place des Juges de paix. En revanche, il appartient toujours aux Juges de paix de prononcer les mises à ban (défenses publiques).

Le non respect d'une défense publique constitue une infraction à l'article 142, chiffre 9 (nouveau) du code rural et foncier du 7 décembre 1987 qui est réprimée par l'autorité municipale, conformément à la loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales.

Médecin de garde

Il est parfois difficile de savoir où s'adresser lorsque nous avons besoin d'un médecin en soirée, de nuit, le jeudi ou le week-end. Nous pensons donc utile de vous communiquer ici quelques renseignements. En cas de besoin d'un médecin en dehors des heures d'ouverture des cabinets, nous vous conseillons d'appeler

- La centrale des médecins de garde à Yverdon, tél. 024 420 20 10
- Votre médecin traitant et d'écouter les indications données sur son répondeur
- L'Hôpital d'Yverdon, tél. 024 424 44 44
- Le service des urgences sanitaires, tél. 144

Agence communale d'assurances sociales

Voici quelques informations relatives à la réorganisation des Agences communales d'assurances sociales.

Dès le 1^{er} janvier 2005, notre commune sera rattachée à l'Agence d'Yverdon district.

Cette réorganisation a pour conséquence que nous devons, à grand regret, fermer notre agence communale et prendre congé de notre préposée, Madame Catherine Brodard.

Nous tenons déjà ici à la remercier pour tout le travail qu'elle a accompli dans sa fonction durant ces nombreuses années.

Nous vous communiquons, ci-après, les coordonnées de l'agence d'Yverdon district et les horaires d'ouverture pour l'année 2005.

Agence intercommunale d'assurances sociales
p.a. Centre Social Régional Yverdon-Grandson
Rue des Pêcheurs 8
1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 423 69 52

Responsable d'agence :
M. Willy Schneider

Heures d'ouverture de l'Agence d'Yverdon district pour l'année 2005

1^{er} semestre - janvier 2005 à juin 2005			2^{ème} semestre - juillet 2005 à décembre 2005		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé	Lundi	Sur rendez-vous	14 h.00 - 16 h.00
Mardi	8 h.00 - 11 h.30	Fermé	Mardi	8 h.00 - 11 h.30	14 h.00 - 16 h.00
Mercredi	8 h.00 - 11 h.30	Fermé	Mercredi	8 h.00 - 11 h.30	14 h.00 - 16 h.00
Jeudi	Fermé	14 h.00 - 16 h.00	Jeudi	8 h.00 - 11 h.30	14 h.00 - 16 h.00
Vendredi	Fermé	14 h.00 - 16 h.00	Vendredi	8 h.00 - 11 h.30	14 h.00 - 16 h.00

Déchetterie

Nous vous communiquons l'horaire de la déchetterie durant les Fêtes de fin d'année

La déchetterie sera fermée les samedis 25 décembre 2004 et 1^{er} janvier 2005.

Ouverture durant les Fêtes

- **mercredi 22 décembre 2004 de 17 h.00 à 18 h.00**
- **mercredi 29 décembre 2004 de 17 h.00 à 18 h.00**
- **mercredi 5 janvier 2005 de 17 h.00 à 18 h.00.**

Nous pouvons vous communiquer ci-dessous quelques résultats et comparaisons des quantités par habitant et par filière pour 2002 et 2003 pour notre commune par rapport au Périmètre du Nord Vaudois (PNV)

	2002	2003	PNV 2003
Urbains incinérables	92.6 kilos/hab.	108.1 kilos/hab.	153.7 kilos/hab.
Encombrants	12.6 kilos/hab.	29,4 kilos/hab.	38.3 kilos/hab.
Papier-carton	60,9 kilos/hab.	61.3 kilos/hab.	55.7 kilos/hab.
Verre	55.9 kilos/hab.	58.9 kilos/hab.	47.1 kilos/hab.

Malgré une augmentation du volume des déchets, nous constatons que, grâce au tri que vous effectuez, nous sommes en dessous de la moyenne pour les déchets incinérables et encombrants et au dessus de la moyenne pour le papier, le carton et le verre.

Nous profitons de cette page pour effectuer un petit rappel des heures d'ouverture de notre déchetterie (horaire selon le changement d'heure).

Horaire d'hiver

Mercredi de 17 h.00 à 18 h.00

Samedi de 9 h.00 à 11 h.00

Horaire d'été

Mercredi de 17 h.30 à 18 h.30

Samedi de 9 h.00 à 11 h.00

Merci à chacun de respecter cet horaire.

Conseil général - Année 2005

Président

BLUMENSTEIN Florian

Vice-Président

MIEVILLE Roland

Secrétaire

BOVET Ariane

Huissier

DURUZ Blaise

Scrutateurs

GONDOUX Daniel - **MAGNIN** François

Scrutateurs suppléants

GUIDOUX Claude - **VIQUERAT** Thierry

Commission de gestion

MARQUART Isabelle - **VIQUERAT** Sébastien - **VIQUERAT** Pascal - **PLANTIER** Alain -
MOCCAND Daniel

Délégués Association d'aménée d'eau "La Menthue"

VASSAUX Giancarlo – **CHAILLET** Jacques – **VIQUERAT** Raymond

Du côté des sociétés

Souper du 1^{er} janvier

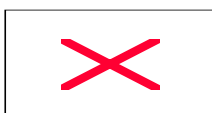
Il est encore possible de s'inscrire pour le souper du 1^{er} janvier 2005 avec, au menu, une fondue chinoise.

Animation et ambiance avec Phil Music (Philippe Boss)

Inscription auprès de Madame Catherine Brodard, tél. 024 433 19 11.

Loto vaudois du dimanche 23 janvier 2005

Toujours très attendu par les habitants de notre village et des environs, le loto des sociétés locales aura lieu le dimanche 23 janvier 2005, l'après-midi à 13 h. 45 et le soir à 19 h. 45 à la grande salle. **Système vaudois, premier tour gratuit**, tableau électronique avec Arthur, boucherie fraîche et fumée et de beaux lots à gagner. Venez nombreux soutenir les sociétés locales de votre commune.



**Le Chœur d'hommes Cronay-Donneloye
vous présente sa saison 2004-2005**

Pour sa saison 2004-2005, le Chœur d'hommes Cronay-Donneloye, dirigé depuis 2 années par Madame Suzy Borel, prépare un riche programme d'activité:

- **Dimanche matin 9 janvier 2005:** Concert dans les 2 EMS d'Yverdon.
- **Vendredi 8 avril: Concert par le Vuflens Jazz Band** qui vous fera rêver et danser sur les rythmes du plus pur style de la Nouvelle Orléans, où l'on retrouve Duke Ellington, Bix Beiderbecke, Sidney Bechet, Louis Armstrong, et encore bien d'autres célèbres compositeurs.
- **Samedi 9 avril: Soirée annuelle du Chœur d'hommes** avec, comme chaque année, deux sociétés invitées: 1 chœur mixte et un chœur d'hommes.
- **Samedi 16 avril:** Participation à la soirée du chœur mixte La Voix des Chênes à Rueyres.
- **Dimanche 1^{er} mai:** Concert du 73^{ème} Giron de la Menthue, à Donneloye.
- **Samedis et dimanches 21-22 et 28-29 mai:** Fête cantonale des chanteurs vaudois à Orbe où notre chorale participera aux concours lors du premier week-end.

- C'est donc pour cette activité très importante que le chœur d'hommes Cronay-Donneloye se prépare durant les mois d'hiver. Venez vous aussi rejoindre les rangs de notre chorale, *nous répétons le mardi soir à 20 h. au sous-sol de la grande salle, en alternant deux fois à Cronay et 1 fois à Donneloye.* Nous nous réjouissons de vous accueillir et sommes certains que vous trouverez beaucoup de plaisir à participer à notre chorale. *Chanter, c'est la santé. Sa pratique apporte détente et bonne humeur tout en cultivant l'amitié et la fraternité !*

Calendrier des manifestations - 2005

Janvier 2005

Samedi 1 ^{er} janvier	Souper villageois
Dimanche 23 janvier	Loto de l'Union des Sociétés locales

Février 2005

Mercredi 9 février	Fromagée, soirée Terre nouvelle à Cronay
--------------------	--

Mars 2005

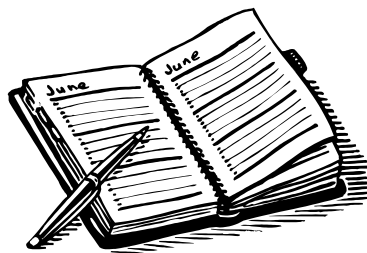
Jeudi 24 mars	Bal de jeunesse
Samedi 26 mars	Course aux œufs et salade aux œufs à la grande salle

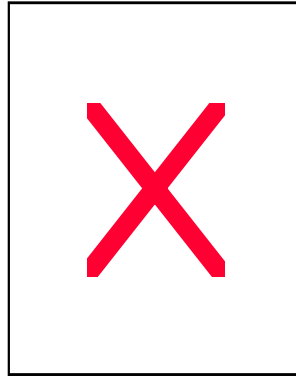
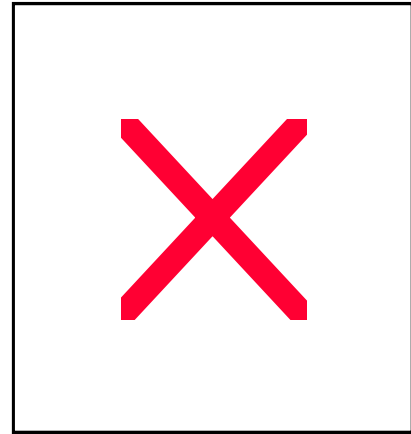
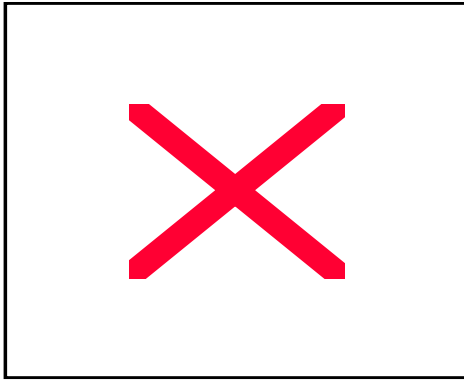
Avril 2005

Vendredi 8 avril	Concert du Chœur d'hommes
Samedi 9 avril	Soirée du Chœur d'hommes

Mai 2005

Du 27 au 29 mai	Tour de Jeunesse
-----------------	------------------





A toutes et à tous nous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2005.

